

Délibération n°21-CFVU-106

Vu le code de l'éducation notamment ses articles L.712-6-1, L. 712-1 ;

Vu les statuts de l'Université de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération 21-CFVU-70 portant sur le calendrier Master MEEF 2nd degré ;

Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu la proposition par la direction de l'INSPE en date du 18 octobre 2021.

Considérant la nécessité d'adapter les formations de l'université afin d'assurer dans les meilleures conditions la continuité des activités pédagogiques de l'Université de la Nouvelle-Calédonie dans l'exercice de sa mission de service public d'enseignement supérieur.

Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la formation et de la vie universitaire adoptent l'adaptation du calendrier du Master MEEF 2nd degré pour l'année 2021-2022 tel que présenté en annexe.

Nombre de membres en exercice : 18 Nombre de membres présents ou représentés : 16	Nombre de voix favorables : 16 Nombre de voix défavorables : 0 Nombre d'abstentions : 0
---	---

Délibéré du 22/10/2021

La présidente



Catherine RIS

